



## VISITE DE LA BERGERIE DES ROCHES

Le samedi 21 mars 2020 à partir de 14h



Julien et Aline SAILLET, producteurs de viande d'agneau pour notre AMAP à partir de cette année 2020 nous font le plaisir de nous accueillir sur le site de leur exploitation.

Rendez-vous à Burdignin, 1513 Route du Col de Cou (74420), à partir de 14h

*Voir itinéraire page 2*

*Voir proposition de covoiturage en page 3*

Au programme :

- Visite de l'exploitation
- Goûter partagé

Chacun apporte quelque chose à grignoter  
Boissons offertes par l'AMAP



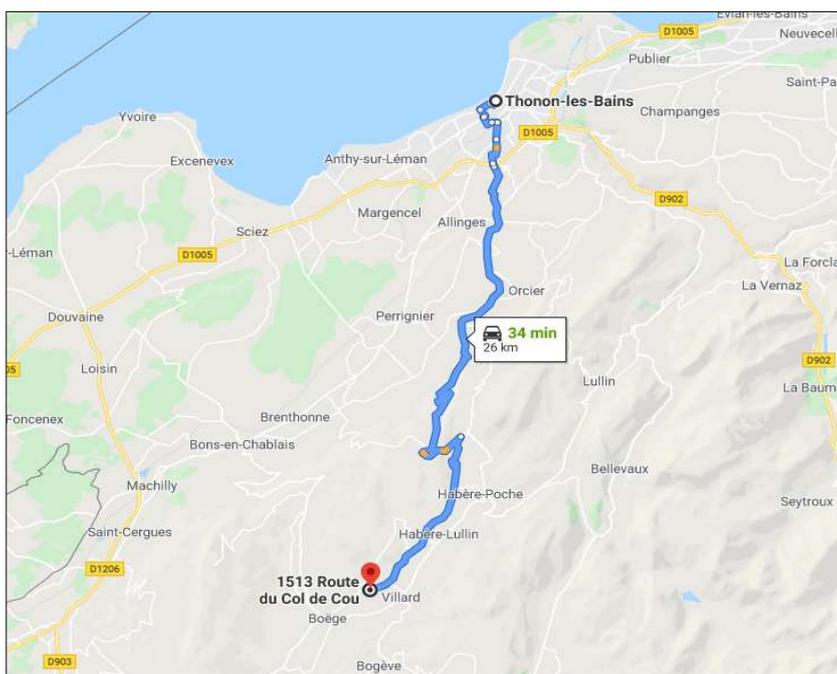
Nous espérons vous voir nombreux à cette occasion.





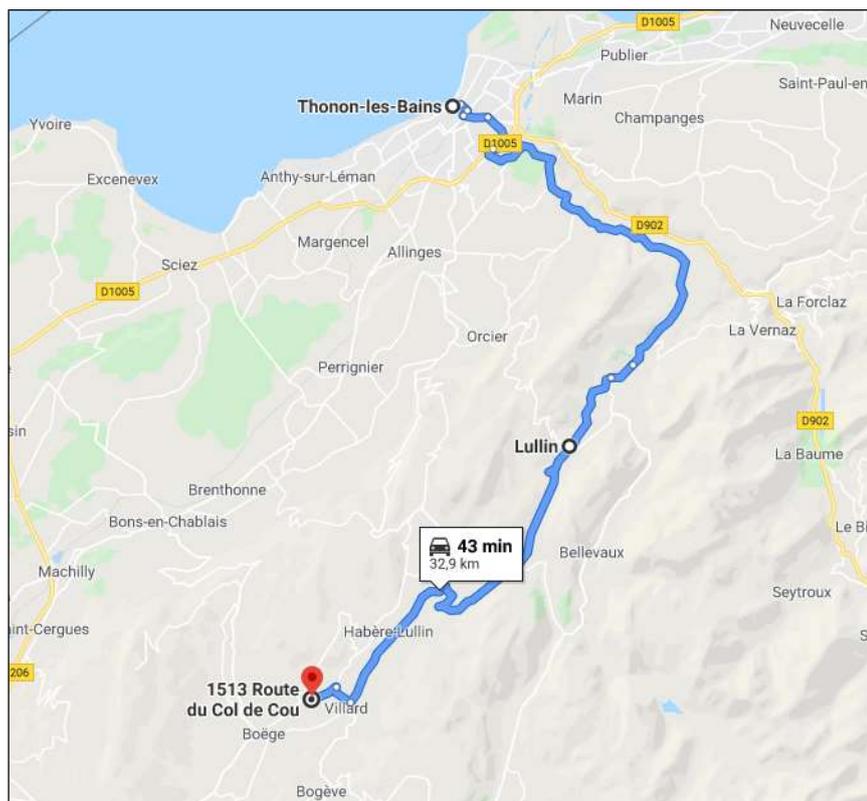
**1\_ Depuis Thonon en passant par le col de Cou (en fonction des conditions météo et de vos équipements pneumatiques...)**

Thonon / Allinges / Drailant / Habère-Poche / Habère-Lullin / Villard / BURDIGNIN

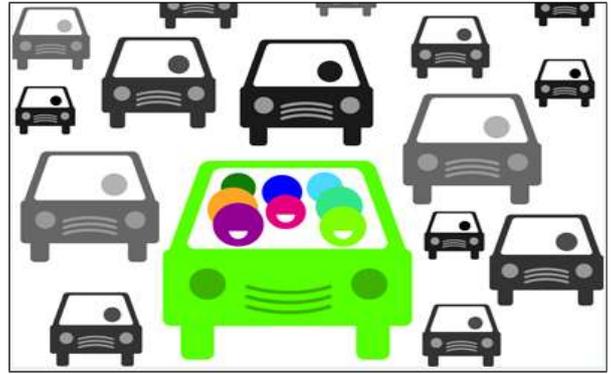


**2\_ Depuis Thonon en passant par la vallée du Brevon**

Thonon/Armoyn/Reyvroz/Vailly/  
Lullin/Habère-Poche/Habère-Lullin/  
Villard/BURDIGNIN

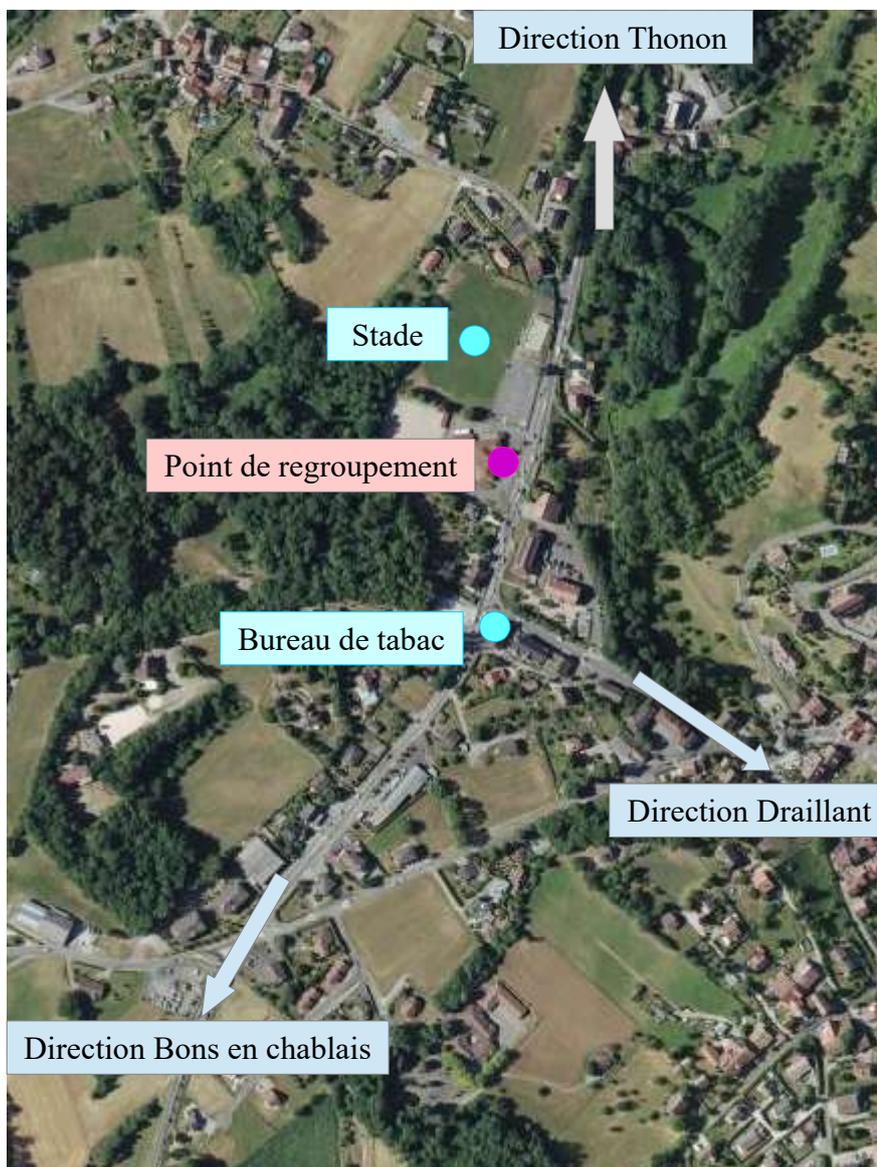


## PROPOSITION DE COVOITURAGE DEPUIS PERRIGNIER



Pour ceux qui le souhaite, nous vous proposons un point de regroupement pour organiser un covoiturage afin de se rendre à la bergerie.

Rendez-vous le samedi 21 mars à 13h15 sur le parking du stade de Perrignier



### DEPUIS THONON :

Entrée du parking à droite au niveau du stade de foot (Panneau indiquant le parking thonon agglomération).  
*Entrée du parking juste avant le feu du passage piéton*

### DEPUIS DRAILLANT :

Tourner à droite au croisement vers le bureau de tabac (direction Thonon)  
Entrée du parking à gauche au niveau du stade de foot (Panneau indiquant le parking thonon agglomération)  
*Entrée du parking juste après le feu du passage piéton*

### DEPUIS BONS EN CHABLAIS:

Tout droit au carrefour à feu principal de Perrignier. Dépasser le bureau de tabac (situé sur votre droite).  
Entrée du parking à gauche au niveau du stade de foot (Panneau indiquant le parking thonon agglomération)  
*Entrée du parking juste après le feu du passage piéton*